



A l'attention des parents d'élèves

Mignaloux Beauvoir, le 4 septembre 2017

Madame, Monsieur,

Votre enfant est scolarisé à l'ÉREA Anne Frank.

Le Conseil régional souhaite favoriser la réussite pour tous en permettant à l'ensemble des jeunes des académies de Bordeaux, de Limoges et Poitiers de bénéficier d'un soutien financier lors de leur entrée au Lycée et Collège. L'achat de manuels scolaires, d'équipements professionnels constituent en effet une charge importante pour les familles notamment les plus défavorisées. C'est pourquoi la Région souhaite mettre en œuvre des dispositifs d'aide favorisant le choix d'une orientation scolaire puis professionnelle en levant l'obstacle financier.

Ces dispositifs d'aides sont le fruit d'une volonté politique de la Région. Notre priorité est d'accompagner les lycéens dans un parcours de réussite, au delà des compétences strictes dévolues à la collectivité régionale d'équiper, de rénover ou de construire les lycées.

Quatre objectifs politiques guident ce projet : aider ceux qui en ont le plus besoin, promouvoir l'enseignement professionnel, lutter contre l'échec scolaire, aider les jeunes à accéder au premier emploi. Le critère d'aides sera basé sur le principe d'équité, géographique autant que sociale : une différenciation sociale s'appliquera. Enfin, ces aides forment un ensemble cohérent qui intègre l'insertion dans l'emploi des jeunes en filières professionnelles.

- ***Aide à l'acquisition des manuels scolaires à la rentrée 2017, et aide complémentaire pour les familles bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire***

Ces aides seront versées sous la forme de **2 chèques-livres d'un montant total de 70€ (2 x 35€) transmis à l'ÉREA, et la somme de 80€ sera versée sur le compte bancaire du bénéficiaire.**

Afin de bénéficier de ces aides, le personnel de l'ÉREA se chargera d'effectuer votre demande sur le portail jeune de la région.

. Je vous demande donc de compléter la demande de renseignement ci-jointe, sans oublier de joindre les pièces mentionnées ci-dessous et remettre l'ensemble à votre enfant.

- un relevé d'identité bancaire,
- un certificat de scolarité **de l'année dernière** ou d'un EXEAT
- le dernier justificatif de l'Allocation de Rentrée Scolaire en votre possession (sur ce document doit figurer l'attribution de l'allocation de rentrée scolaire et l'identité de l'enfant bénéficiaire)
- votre identifiant et mode de passe (uniquement si vous avez précédemment créé vous même un compte et un dossier au nom de l'élève sur le site « service en ligne de la Région »).

➤ ***Aide à l'équipement professionnel***

Si vous intégrez une formation professionnelle, vous pourrez également bénéficier d'une aide pour l'achat de l'équipement professionnel de votre enfant. Afin de tenir compte des différences de couts pour s'équiper selon les filières, le montant de l'aide régionale variera en fonction de la formation suivie.

Ces équipements vous seront fournis à la rentrée par l'établissement. Vous en serez définitivement propriétaire sauf à ce que vous interrompiez votre formation. Vous aurez alors à les restituer.

➤ ***Aide aux devoirs***

La région a instauré un dispositif d'aide aux devoirs gratuit. Il s'agit d'un service téléphonique gratuit- 05 57 57 50 00 – ouvert à tous les lycéens qui propose une assistance en ligne de 17h à 20h, du lundi au jeudi .

Ce sont des étudiants en master – mathématiques, physiques, français, anglais et espagnol- qui accompagnent les lycéens en difficultés pour travailler sur les cours et devoirs .

Vous souhaitant une belle rentrée dans notre établissement, je puis vous assurer de mon engagement et celui du Conseil régional pour accompagner la réussite de vos enfants.

La Directrice



Edith GAGNER-RUIZ